

# AVIS D' ENQUÊTE PUBLIQUE

## SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(ARTICLES L.123-9 À L.123-18, R.123-3 À R.123-27 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

**OBJET :** Demande d'autorisation environnementale en vue du renouvellement d'autorisation d'exploiter et de l'extension d'une carrière de sables et de graviers

**PÉTITIONNAIRE :** Société Nouvelle de Ballastières (siège social: 1 rue Vasco de Gama – 94460 VALENTON)

**EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS :** SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE ET BONNEE

**DURÉE DE L'ENQUÊTE :** 32 jours consécutifs, du mercredi 15 mai 2024, 9 heures, au samedi 15 juin 2024 inclus, 12 heures

**Le dossier**, comportant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, assorti de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, sera consultable :

- dans les mairies de SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE et de BONNEE aux jours et heures d'ouverture au public ;

- sur le site internet des services de l'État dans le Loiret :

<https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours-et-a-venir>

Le public dispose d'un accès gratuit à un poste informatique dans les espaces France Service, notamment celui de SULLY-SUR-LOIRE, 32 boulevard Jeanne d'Arc (02.21.76.01.72) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès du siège social de la Société Nouvelle de Ballastières.

**Le commissaire enquêteur** désigné par le Tribunal Administratif d'Orléans, M. Michel VERNAY, directeur d'école en retraite, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales et écrites lors des **permanences** suivantes :

- à la mairie de **SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE** : le mercredi 15 mai 2024 de 9h00 à 12h00 et le samedi 15 juin 2024 de 9h00 à 12h00

- à la mairie de **BONNEE** : le jeudi 30 mai 2024 de 16h00 à 19h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, **le public pourra formuler ses observations et propositions** :

- sur le registre déposé dans les mairies de SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE et de BONNEE,

- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE, siège de l'enquête, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie,

- par voie électronique à l'adresse suivante : [ddpp-sei-snb@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-snb@loiret.gouv.fr) ; les observations transmises par courriel seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le Loiret dans les meilleurs délais.

**Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur** seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique dans les mairies de SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE et de BONNEE, à la direction départementale de la protection des populations du Loiret (service sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret.

À l'issue de la procédure, la Préfète du Loiret statuera par arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions ou de refus.